



# MIM

## Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

### MOT DU MAIRE



Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé par année civile et les arbres doivent être plantés en façade de la propriété pour être admissibles.



Les membres du conseil municipal vous invitent à vous prévaloir de cette offre en grand nombre. Rendez-vous sur le site Web de la Ville pour plus d'information.

### TRAVAUX AU GARAGE MUNICIPAL ET À L'HÔTEL DE VILLE – BONNE NOUVELLE

Les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville sont sur le point de débuter et s'étaleront sur plus ou moins un an. La superficie du garage municipal sera presque doublée et celle des locaux administratifs augmentée de près de 50 %.

Des hausses de coûts majeures sont rencontrées par toutes les administrations publiques pour tout ce qui touche les infrastructures. Saint-Augustin-de-Desmaures n'y a pas échappé et se retrouvait l'an dernier avec une soumission de près de 40 % plus cher que prévu. La décision a donc été prise de retourner en appel d'offres pour obtenir un meilleur prix et tenter dans l'intervalle de bonifier le financement du projet. Ce fut un choix heureux puisque finalement, la portion payée directement par la Ville a fondu de plus de 50 %, après calcul des subventions bonifiées et obtention d'une soumission moins onéreuse. Des détails quant aux montants sont présentés dans les pages suivantes.



### DÉPÔT À NEIGE ET DÉNEIGEMENT

Le dépôt à neige de la Ville fera l'objet d'une mise aux normes majeure afin que nous puissions continuer nos opérations hivernales tout en respectant l'environnement. Les travaux permettront de continuer d'acheminer les importants volumes de neige ramassée et de traiter adéquatement les eaux de fontes qui en découlent.



La flotte de véhicules et d'équipements dédiés au déneigement fait par ailleurs l'objet d'un entretien serré et d'un renouvellement régulier afin de faire face aux rigueurs de nos hivers.

Soyez assurés que toute l'énergie et les ressources nécessaires sont mises et continueront de l'être pour assurer aux Augustinois un déneigement des voies de circulation efficace, respectueux de l'environnement et ce, sans compromis sur la qualité. C'est une priorité absolue à Saint-Augustin-de-Desmaures et vous pouvez compter sur votre conseil municipal; ça ne changera pas.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

### DOMAINE PRIVÉ – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA PLANTATION D'ARBRES

Un programme d'aide financière destiné à la plantation d'arbres sur le domaine privé prévoit un remboursement accordé par la Ville équivalant à 50 % du montant total déboursé (avant taxes) pour l'acquisition d'un ou plusieurs arbres et pour les services de plantation, le cas échéant.

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 29 août prochain à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](http://vsad.ca/seances)) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au [info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca) pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel  
@VSADSLCVC



@VSADofficiel  
@Augustinoisactifs

## TAXES MUNICIPALES 2023

**7<sup>E</sup> ÉCHÉANCE : 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**

**IMPORTANT**

**ARRÉRAGES 2022**

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

S'il vous reste un solde pour vos taxes de l'année 2022, une lettre informative vous a été acheminée dernièrement. Il serait important d'acquitter ce solde le plus rapidement possible afin d'éviter que votre propriété soit sur la liste des immeubles destinés à la vente pour défaut de paiement des taxes qui sera déposée à la séance du conseil du 29 août 2023. Si le conseil prend la décision de procéder à une vente à l'enchère lors de cette séance, un avis de publication dans les journaux sera transmis aux propriétaires sujets à cette vente.

### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> septembre, 2 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, 4 janvier 2024 et 1<sup>er</sup> février 2024.

### VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

**Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis à votre nom pour l'année courante.**

Le compte de taxes 2023 est valide pour l'année entière et attribué à la propriété. Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une maison et la mise à jour du nom du propriétaire sur le rôle foncier. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé aux dates d'échéances, même si votre nom n'apparaît pas sur le compte de taxe de votre nouvelle propriété.



Pour communiquer avec le Service de la trésorerie : 418 878-2955 ou [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca).



## AVIS PUBLICS



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis publics suivants ont été diffusés sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

**1. 16 juin :**

Demandes de dérogations mineures pour le 3072 rue Beaupré et le 109 rue des Grands-Lacs

**2. 9 juin :**

Avis public annonçant l'assemblée publique aux fins de consultation projet du règlement n° 2023-711 modifiant le règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le règlement numéro REGVSAD-2008-112

**3. 2 juin :**

Appel d'offres APO-2023-030 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un autobus en vue de sa conversion pour un projet de bibliobus

Appel d'offres APO-2023-031 - Contrat de construction – Aménagement extérieur pour divers projets municipaux à Saint-Augustin-de-Desmaures

Appel d'offres APO-2023-032 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture et installation d'un écran à affichage numérique

Appel d'offres APO-2023-050 - Auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention

Appel d'offres APO-2023-035 - Contrat de construction pour les travaux de réfection de la route Racette

**4. 26 mai :**

Appel d'offres APO-2023-046 – Contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie à moteur Diesel

Appel d'offres APO-2023-047 – Contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie de marque Caterpillar

Appel d'offres APO-2023-049 – Contrat de services professionnels en architecture du paysage pour le remplacement et la bonification de jeux d'eau

**5. 19 mai :**

Appel d'offres APO-2023-044 – Contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable

Appel d'offres APO-2023-043 – Contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la relocalisation du parc canin municipal

Appel d'offres APO-2023-040 – Contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales – Site du Verger

Appel d'offres APO-2023-039 – Contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales – Site de l'Artimon

Appel d'offres APO-2023-036 – Contrat de construction pour l'aménagement de deux dalles de béton incluant l'installation électrique pour accueillir des panneaux d'affichage numérique

Appel d'offres APO-2023-021 – Contrat de services techniques pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures

**6. 18 mai :**

Demandes de dérogations mineures pour le: 349 rue du Chapelier, 1658 chemin du Haut-Fossambault et 2110 rue Gale

## AIDE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

La Ville souhaite soutenir, par le biais d'une aide financière, l'adaptation des résidences aux besoins des personnes en situation d'handicap. Ainsi, le programme d'aide financière de la Ville est entré en vigueur par l'adoption du *Règlement N° 2022-700 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle.*

La Ville estime avoir un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap vivant sur son territoire. Elle se fait

donc un devoir de poser des gestes concrets permettant d'élargir la portée du *Plan d'action 2023 à l'égard des personnes handicapées.*

L'aide financière de la Ville est complémentaire à celle disponible auprès de la Société d'Habitation du Québec et peut couvrir 15% du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 2000 \$. Nous vous invitons à consulter notre site internet pour plus de détails sur ce programme et connaître les conditions pour y être admissible : [vsad.ca/aide-financiere-accessibilite](https://vsad.ca/aide-financiere-accessibilite)

## CAMPAGNE D'INSPECTION DE LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES



Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'une personne adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le Gouvernement du Québec a adopté en 2021 d'importantes modifications au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, dont les municipalités ont la responsabilité d'application. Ce règlement vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.



Les municipalités sont responsables d'appliquer le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. À ce titre, elles doivent informer adéquatement les propriétaires des règles applicables, délivrer les permis pour la réalisation de travaux d'installation et procéder à des inspections du parc de piscines de leur territoire.

Vous êtes propriétaire d'une piscine résidentielle ? La Ville vous informe que la tournée d'inspection des piscines résidentielles est en cours. Une lettre informative vous a été acheminée récemment afin de vous partager les normes à respecter.

Dans le cas où des non-conformités seraient notées lors de la visite d'inspection, un avis vous sera laissé sous forme d'un accroche-porte, mentionnant les correctifs à effectuer. Un délai de 30 jours vous sera octroyé afin de procéder aux correctifs nécessaires. Passé ce délai, une visite de suivi sera effectuée.

D'ici à la visite des inspecteurs, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles et au besoin d'apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter de vous trouver en situation de non-conformité. Les propriétaires de piscine ont désormais jusqu'au **30 septembre 2025** pour se conformer au règlement provincial.

Bonne baignade !

## RAPPEL : UTILISATION DE L'EAU POTABLE - PRÉSENCE DE LA BRIGADE ENVIRONNEMENTALE

Afin de veiller à la pérennité de l'eau potable, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures invite les citoyens à poser des gestes responsables et à favoriser la protection des sources d'eau potable.

L'alimentation en eau potable est un service d'agglomération, donc la VSAD est alimentée en eau potable par la Ville de Québec qui a mis en place une brigade environnementale. Cette brigade est présente sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme à chaque année, du début mai à la fin septembre.

La brigade environnementale vise à sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables afin de faire une utilisation durable de la ressource eau. Elle veille également à surveiller les usages abusifs de l'eau et voit au respect du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable (R.A.V.Q. 1401)*.

Pour effectuer un signalement relatif à l'utilisation de l'eau potable, veuillez contacter la Ville de Québec, en ligne ou par téléphone au 418 641-6311

L'eau potable est précieuse : ne la gaspillons pas. Merci de votre collaboration.

### Périodes d'arrosage permises

Les périodes d'arrosage autorisées varient en fonction de l'adresse des propriétés et des systèmes d'arrosage utilisés. En tout temps, évitez de gaspiller l'eau.

ARRONDISSEMENT OU MUNICIPALITÉ	NUMÉRO CIVIQUE	PELOUSE Manuel ou mécanique	PELOUSE Automatique	AUTRES VÉGÉTAUX Mécanique	AUTRES VÉGÉTAUX Automatique
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge La Haute-Saint-Charles Charlesbourg L'Ancienne-Lorette	Pair	Lundi entre 20 h et 22 h	Lundi entre 3 h et 5 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 20 h et 22 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 3 h et 5 h
	Impair	Mardi entre 20 h et 22 h	Mardi entre 3 h et 5 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 20 h et 22 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 3 h et 5 h
Beauport La Cité-Limoilou Les Rivières Saint-Augustin-de-Desmaures	Pair	Mercredi entre 20 h et 22 h	Mercredi entre 3 h et 5 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 20 h et 22 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 3 h et 5 h
	Impair	Jeudi entre 20 h et 22 h	Jeudi entre 3 h et 5 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 20 h et 22 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 3 h et 5 h

[ville.quebec.qc.ca/infoeau](http://ville.quebec.qc.ca/infoeau)

#### ARROSAGE MANUEL



Arrosage réalisé à l'aide d'un arrosoir à main ou d'un pistolet d'arrosage à contrôle manuel, c'est-à-dire un boyau d'arrosage dont le pistolet est équipé d'un mécanisme de fermeture à relâchement manuel qui doit être tenu à la main pendant la période d'utilisation.

#### ARROSAGE MÉCANIQUE



Système d'arrosage dont les conduites sont installées au sol sans être enfouies et qui ne requiert pas d'être tenu à la main pendant son utilisation, tel un oscillateur. Un système d'arrosage mécanique doit être muni d'une **minuterie** maintenue en tout temps en bon état de fonctionnement.

#### ARROSAGE AUTOMATIQUE



Système d'arrosage dont les conduites sont installées au sol.

## PROJET D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Lors de la séance du conseil municipal du 4 juillet dernier, la Ville a confirmé le début du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en accordant un contrat à l'entreprise Construction Durand inc. d'une valeur de 17,6 M\$ plus taxes. C'est une étape importante dans cet important projet dont les principaux objectifs sont de réutiliser le bâtiment existant tout en le mettant aux normes et d'aménager un garage municipal d'une superficie suffisante pour répondre aux besoins des opérations de la Ville.

C'est le second processus d'appel d'offres qui aura permis de recevoir une proposition acceptable d'une entreprise puisque le premier avait dû être annulé en raison de deux propositions reçues non conformes et d'une dont le coût était jugé trop élevé à 19,9 M\$. Le montage financier du projet a été également revu alors que l'aide financière du Gouvernement du Québec via

une subvention s'élève désormais à près de 8,5 M\$, soit une hausse de plus de 5 M\$ de l'aide qui avait été estimée en décembre dernier lors du premier appel d'offres. Une contribution provinciale supplémentaire de 1,8 M\$ provenant du programme TECQ a également été confirmée.

Ainsi, le coût restant à assumer par la Ville (après calcul des subventions) est passé de près de 18 M\$ lors du premier appel d'offres, à un peu plus de 8 M\$ qui sera financé sans intérêt depuis le fonds de roulement et par les surplus disponibles.

Les travaux débuteront à l'automne 2023, alors que les services municipaux seront temporairement relocalisés dans d'autres bâtiments de la Ville. Surveillez nos communications pour bien vous diriger pour rencontrer nos équipes.



### RAPPEL RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Durant la belle saison, les sorties à l'extérieur ainsi que les promenades avec votre fidèle compagnon à quatre pattes sont très fréquentes. En tant que propriétaire d'un chien, vous devez vous assurer que le comportement de celui-ci ne nuise pas à la qualité de vie du voisinage afin de maintenir l'harmonie entre les citoyens et les animaux domestiques. La VSAD vous rappelle donc certaines règles à respecter :

- Maintenir votre chien en laisse;
- Éviter les aires publiques pour enfants;
- S'assurer qu'il ne trouble pas la quiétude du voisinage;
- Ne pas le laisser sans surveillance;
- Retirer immédiatement et proprement ses excréments.

Afin d'éviter de vous retrouver en situation d'infraction, nous vous demandons de prendre les moyens appropriés afin que la présence de votre animal dans le quartier ne soit pas source de nuisances pour le voisinage. Vous pouvez consulter le Règlement N° 2017-519 sur les animaux domestiques sur notre site internet.





## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### SUR LES PLANS D'EAU, SOYEZ RESPONSABLE !

Bien qu'il ne soit pas interdit de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation à quai ou à l'ancre, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, il est important de se rappeler que les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

En effet, la consommation d'alcool est attribuable à plus de 40 % des accidents nautiques au Canada. Rappelez-vous que, sur l'eau, les effets de l'alcool se font sentir beaucoup plus rapidement.

Naviguer avec les facultés affaiblies constitue une infraction au Code criminel alors il est préférable d'attendre après votre activité pour vous désaltérer avec votre boisson alcoolisée préférée.

Afin que la navigation demeure sécuritaire et agréable pour vous, vos passagers ainsi que les autres plaisanciers :

- Assurez-vous d'avoir une veste de flottaison individuelle pour chaque personne;
- Assurez-vous d'avoir tous les équipements obligatoires en fonction de votre type d'embarcation;
- Respectez les autres plaisanciers et soyez courtois. Bon été !

### CHANTIERS DE CONSTRUCTION : RALENTISSEZ !

Comme chaque été, plusieurs chantiers de construction sont en cours sur le territoire. Pour votre sécurité et celle des travailleurs, il est primordial de ralentir et de redoubler de vigilance à l'approche de ces chantiers.

Pour éviter d'être coincé dans le trafic :

- Planifiez vos déplacements en contournant, si possible, les zones de chantiers;

- Partez plus tôt pour éviter le stress et les retards;
- Utilisez une application de navigation pour mieux planifier vos déplacements et vous guider en cours de route.

### BATTERIE AU LITHIUM-ION : BATTERIE PLEINE DE RISQUES

Saviez-vous que les batteries au lithium-ion font partie des causes d'incendie en augmentation sur notre territoire? En effet, les statistiques d'enquêtes du Service de protection contre l'incendie de Québec démontrent qu'il y a une hausse des incendies causés par ce type de batterie, et ce, depuis quelques années.

Qu'est-ce qui explique cette augmentation? D'une part, l'usage de plus en plus fréquent par les fabricants des batteries au lithium-ion et la popularité grandissante de ces mêmes appareils font en sorte qu'il y a de plus en plus de batteries au lithium-ion en circulation. D'autre part, les consommateurs ne sont pas nécessairement conscients des risques associés à une mauvaise utilisation des batteries au lithium-ion, ils n'appliquent donc pas forcément les bonnes pratiques.

Pour en savoir plus sur les batteries au lithium-ion : [ville.quebec.qc.ca/batterie-lithium](http://ville.quebec.qc.ca/batterie-lithium)



## SUBVENTION À LA PLANTATION D'ARBRES

Le nouveau programme de subvention de la VSAD qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels est en cours et vous êtes déjà plusieurs à avoir déposé une demande afin de recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile. Visitez le [vsad.ca](http://vsad.ca) sans tarder !

C'est un geste simple qui contribuera de multiples façons à la qualité de vie !

**SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES**

**FAVORISER LA PLANTATION D'ARBRES CHEZ VOUS !**

**Aide financière**  
Pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année

[VSAD.CA/aide-financiere-plantation-arbres](http://VSAD.CA/aide-financiere-plantation-arbres)

## RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE : MISE À JOUR DE L'ÉCHÉANCIER

Le processus d'appel d'offres permettant de recevoir les propositions de soumissions pour la réfection de la route Racette a été lancé ce printemps avec l'objectif de réaliser le tout en 2023, tel que prévu au Plan quinquennal d'immobilisations.

L'échéancier de réalisation de ces travaux étant d'environ 15 semaines consécutives, les soumissions devaient initialement être reçues début juillet 2023 afin de permettre au conseil municipal d'accorder un contrat de construction dans les jours suivants et que le tout se réalise avant l'arrivée de la saison froide. Certains reports mineurs ont été occasionnés afin de fournir des informations supplémentaires aux entreprises intéressées à déposer des propositions, comme c'est souvent le cas. Jusque-là, la réalisation en 2023 n'était pas compromise. Toutefois, la date limite de réception des soumissions a dû être retardée à nouveau, cette fois en raison de l'intervention de l'Autorité des marchés publics (AMP) qui a jugé opportun d'effectuer des vérifications sur la conformité du processus d'appel d'offres suite au dépôt d'une plainte par un entrepreneur.

Les vérifications de l'AMP se sont déroulées avec la collaboration des services concernés de la Ville et ont démontré que le processus était conforme. Cela dit, le délai supplémentaire occasionné par l'intervention de l'AMP rend maintenant impossible la réception des soumissions et la réalisation complète des travaux dans les semaines restantes avant l'arrivée de la saison hivernale. Afin d'assurer les meilleures conditions de réalisation du projet, l'appel d'offres est donc modifié afin de prévoir la réalisation de la totalité des travaux dès le printemps 2024.

La réfection de la route Racette implique des travaux majeurs. Non seulement le pavage sera refait, mais les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial seront aussi remplacées. De plus, de nouvelles infrastructures axées sur la sécurité routière et les déplacements actifs seront mises en place, soit :

- un trottoir et une bande cyclable séparée de la chaussée par une banquette engazonnée, et ce, de part et d'autre de la route. La plantation de plus d'une centaine d'arbres viendra compléter l'ensemble.

Pour plus d'information, contactez le Service des travaux publics au 418 878-4662 p. 5205 ou par courriel : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca).

## TA CARRIÈRE SE TROUVE



### EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

## Découvre les possibilités qui te sont offertes!

#### Permanents

- Chargé de projet en ingénierie
- Superviseur au travaux publics
  - Mécanicien
- Technicien à la paie et aux avantages sociaux
- Directeur adjoint aux bâtiments, parcs et espaces verts

#### Temporaires

- Technicien inspecteur
- Agent aux communications
- Banque d'opérateurs journaliers auxiliaires
  - Banque de brigadiers
- Banque de surveillants de plateaux

VSAD.CA/carriere



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.



LES BONHEURS DE LA LECTURE  
POUR LES ENFANTS PAR LES 50 ANS+



**Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez partager un peu de votre temps libre avec des enfants ? Impliquez-vous comme bénévole-lecteur dans le programme Lire et faire lire. Consultez le [VSAD.ca/culture](http://VSAD.ca/culture) pour tous les détails.**

## RÉHABILITATION DES MARAIS ÉPURATEURS DU VERGER ET DE L'ARTIMON

Des travaux de réhabilitation ont lieu depuis la semaine du 17 juillet sur les sites des deux marais épurateurs du lac Saint-Augustin, soit ceux du Verger et de l'Artimon. Le projet, d'une durée approximative de 12 semaines, sera complété cet automne.

Ces deux marais, qui permettent la gestion et la filtration des eaux de pluie qui ruissellent des quartiers en amont du Lac, doivent être réaménagés afin d'optimiser leur fonctionnalité et leur impact sur les eaux qui se dirigent vers le Lac Saint-Augustin.

### MARAI DE L'ARTIMON

Trois phases de travaux sont prévues :

1. Réaménagement de la conduite d'amenée d'eau pluviale et l'ouvrage de sédimentation afin d'optimiser la captation des sédiments et l'étalement sur la largeur complète du marais en vue de la filtration.
2. Nettoyage complet du marais et nouvelles plantations afin de maximiser la capacité de filtration du marais.
3. Réaménagement de l'ouvrage de sortie vers le marécage en bordure du lac Saint-Augustin. Le nouvel ouvrage en béton sera muni d'un mécanisme permettant la vidange complète du marais au besoin et d'un trop-plein automatique lors des périodes de grandes crues.

### MARAI DU VERGER

Quatre phases de travaux sont prévues :

1. Remplacement du regard et de la conduite d'amenée situés sous le sentier pédestre.
2. Aménagement d'un ouvrage de sédimentation afin d'optimiser la captation des sédiments.
3. Aménagement des méandres de talus enrochés, afin de ralentir l'eau pour en augmenter l'infiltration dans le sol.
4. Aménagement d'un bassin sec ouvert au public en temps sec. Lors des grandes pluies, le bassin permettra d'augmenter la rétention de l'eau afin d'en assurer l'infiltration dans le sol.
5. Captation de l'eau à la sortie du marais afin de la rediriger vers le lac Saint-Augustin par le regard de sortie existant.

### ACCÈS AU PARC

Les travaux auront un impact sur la circulation de la rue de l'Artimon, menant au marais. L'accès au sentier pédestre situé sur la rue du Verger sera quant à lui fermé puisqu'il s'agira du principal accès au chantier. Afin d'accéder aux sentiers, les rues Henri-Bernatchez et Delisle, ou l'entrée principale du parc Riverain, seront les alternatives à privilégier.

Pour information : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca) (418) 878-8723

## INTERDICTION DE STATIONNER OU D'IMMOBILISER SON VÉHICULE SUR LES VOIES CYCLABLES

Suivant l'adoption du règlement 2023-72 le 29 août 2023, il sera interdit d'immobiliser ou de stationner son véhicule sur toutes les voies cyclables de la Ville. En effet, à l'exception des bicyclettes et des personnes devant accéder à une propriété ou à une rue contiguë, il ne sera plus permis de circuler sur les voies cyclables, et ce du **15 avril au 15 novembre**. La signalisation routière sera installée à cet effet.

Rappelons qu'il n'est pas non plus permis aux piétons d'emprunter les voies cyclables. Par mesure de sécurité, tant au niveau piétonnier que cycliste, **les trottoirs doivent être utilisés** par les marcheurs et coureurs.

Découvrez le réseau de pistes et voies cyclables de la Ville sur notre site Web : [www.vsad.ca/loisirs](http://www.vsad.ca/loisirs)



### SAVIEZ-VOUS QUE ?

**Cyclistes, sachiez-vous que vous êtes tenus, au même titre que les automobilistes, de vous immobiliser à au moins cinq mètres d'un autobus scolaire lorsque ses feux rouges clignotent ?**



**À l'aube de cette nouvelle rentrée scolaire, faites preuve de prudence !**

**MARCHÉ PUBLIC**  
SAINT-AUGUSTIN

Nos partenaires

**Desjardins**  
Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin

**SAINT-AUGUSTIN**  
DE-DESMAURES

TOUS LES  
**DIMANCHES,**  
DE 10 H À 14 H,  
DU 9 JUILLET AU 10 SEPTEMBRE

Au parc du Millénaire, voisin de la bibliothèque Alain-Grandbois (accès par la rue Jean-Juneau)

**Agroalimentaire, artisans, spectacles**  
et **traiteur sur place.**



# COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



## AOÛT

## SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	1	2	3	4					1
7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
28	29	30	31		25	26	27	28	29

**Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).**

### Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

### Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

### Encombrants

**Quand ?** Les prochaines collectes des encombrants auront lieu les mercredis **9 août et le 6 septembre** 2023.

**La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire est le lundi précédant la collecte (7 août et 4 septembre), à midi.**

**Inscription en ligne :** <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

**Inscription par téléphone :** 418 878-4662, poste 5406.

**Informations :** Le camion circule dans les rues à compter de 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin la veille. Un maximum de 1 m<sup>3</sup> de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m<sup>3</sup>.

**ATTENTION :** Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

### Résidus verts

La prochaine collecte des résidus verts se tiendra à l'automne. Les branches peuvent être disposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

### Écocentre

**Attention, il y a des changements à l'horaire d'été de l'écocentre :**

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

## GUIDE DU TRI MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Trois collectes d'encombrants sont encore prévues au calendrier 2023. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en profite pour faire un rappel sur les matières acceptées à cette collecte et celles qui doivent prendre le chemin de l'écocentre situé sur la rue de l'Hêtrière :

### ACCEPTÉES

**Appareil et accessoires sanitaires** (toilettes, baignoires, lavabos, douches, etc.)

Les toilettes doivent être séparées en deux pièces. Un bain triangulaire ou carré n'est pas accepté.

**Bâches bleues, toiles et filtres de piscine**

Le filtre doit être vidé de son sable. La toile doit être roulée et solidement attachée en bout de 2 mètres maximum avec au moins un côté de plus de 1,2 mètre.

**Équipement de chauffage** (chauffe-eau, réservoir d'huile, tuyau de cheminée)

Le chauffe-eau doit être vidé de son eau, le réservoir d'huile doit avoir une capacité maximale de 910 litres et être coupé en deux; le tuyau de cheminée doit avoir une longueur maximale de 1,2 mètre.

**Équipements sportifs**

Le panier de basketball doit être détaché de son pied et ne pas dépasser 1,2 mètre.

**Gros électroménagers** (cuisinières, réfrigérateurs, laveuses, sécheuses, etc.)

L'électroménager ne doit pas comporter de système de verrouillage de porte. Il doit être vidé complètement.

**Matelas**

Les matelas infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

**Meubles d'intérieur, mobilier de salle de bain, divans, canapés, futons, etc.**

Les coussins infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

**Mobilier d'extérieur, chaises de patio en plastique**

La balançoire, la glissoire d'enfant et la table à pique-nique doivent être démontées.

**ATTENTION AUX « SERT PU À RIEN » !**

Le matériel informatique et électronique, tels que les ordinateurs, écrans, téléviseurs, doivent être apportés à l'écocentre Hêtrière, situé au 3381, rue de l'Hêtrière à Québec.



Téléviseurs et écrans



Ordinateurs de bureau



Photocopieurs et télécopieurs



Imprimantes et numériseurs

Vous pourrez trouver d'autres points de dépôt sur le site [lesserpuariens.com](http://lesserpuariens.com)

La Ville de Québec offre également, sur son site Web, un guide du tri complet à l'usage des citoyennes et citoyens de l'agglomération : [ville.quebec.qc.ca/citoyens/](http://ville.quebec.qc.ca/citoyens/)

## LA FÊTE NATIONALE À VSAD !

C'est sous le thème ENTREZ DANS LA DANSE que se sont déroulées les festivités de la Fête nationale à Saint-Augustin-de-Desmaures ! Des festivités accessibles et diversifiées ont été offertes dans les endroits que vous fréquentez lors de vos activités de loisirs et dans vos quartiers.

La première partie de la journée a eu lieu au CSR les Bocages où jeux gonflables, maquillage, jeux géants et même un canon à mousse étaient au rendez-vous ! Les citoyens ont dansé au rythme de la musique de Sylvain Denfer et les enfants ont été émerveillés par un spectacle original de Bill Bestiole et un spectacle de cirque unique et divertissant !

En soirée, la fête s'est poursuivie au Parc du Millénaire avec de l'animation, des jeux gonflables, la présence de la roulotte du Défi Évasion, des démonstrations de planches à roulettes et de l'initiation au « slackline ». Pour l'aspect musical, le chansonnier François Duchesne a offert des chansons québécoises de toutes les époques et styles musicaux en préambule à la prestation de Rémi Chassé. La jeune interprète Augustinoise Meg Ann Montplaisir-Berger, est montée sur scène en première partie du spectacle principal. Merci à tous pour votre participation !



### LE SAMEDI DES SPORTIFS DEVIENT : LE TREMPLIN !

L'activité bien connue du Samedi des sportifs change de nom et devient LE TREMPLIN ! C'est avec grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous le 9 septembre prochain de 10 h à 15 h pour une rentrée sportive et festive. C'est la nouvelle tendance que prendra cet événement déjà très populaire. Au même titre où l'Avant-Nuit est un parcours festif et artistique et que La Vitrine est la Grande fête du printemps, Le Tremplin soulignera la rentrée scolaire certes, mais aussi celle de beaucoup d'activités de loisirs, notamment celles se déroulant au Complexe sportif multifonctionnel.

Vous pourrez participer à plusieurs activités ou démonstrations sportives variées, voir une prestation musicale et vous amuser avec toute la famille ! Restez à l'affût... la programmation complète sera dévoilée le 25 août. Tous les détails au [VSAD.ca/letremplin](http://VSAD.ca/letremplin).



### APPEL D'INTÉRÊT – TRANSPORT DE NEIGE

Le Service des travaux publics est en planification de sa saison hivernale et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige. Intéressé ?

Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou un semi-remorque ? Faites-nous part de votre intérêt à participer à un appel d'offres à l'adresse suivante : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca)





# L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE

ÉDITION 2023

JEUDI  
**24**  
AOÛT

**AU PARC RIVERAIN**

[VSAD.ca/lavantnuit](http://VSAD.ca/lavantnuit)

## LA POINTE

18 H      **LES LIVREURS D'AGRÉMENT** • Musique folklorique et festive

& 20 H

18 H 30      **BOSKO BAKER** • Blues de rue en pleine nature

19 H 15 & 20 H 30

## LA ROCHE

DÈS 18 H      **YANN LEMIEUX** • Art fluorescent et participatif

## LE QUAI

18 H      **CASSANDRE PICARD** • Folk-soul

& 20 H

19 H 15      **LES LIVREURS D'AGRÉMENT** • Musique folklorique et festive

## LA FORÊT DES GÉANTS

DÈS 18 H      **CIRCUS MINUS** • Le plus petit cirque au monde

**LES SCIENTIFIQU'EAUX** • Un laboratoire musical ambulant

19 H 45      **GUEULES DE BOIS** • Folk-rock festif et rassembleur

**SENTIERS ÉCLAIRÉS ET ANIMATION SURPRISE**

UN ÉVÉNEMENT CULTUREL UNIQUE  
EN PLEIN COEUR DE LA NATURE MAJESTUEUSE  
DU PARC RIVERAIN.

# La page des Augustinois actifs

# Une Vie culturelle et de loisirs Active et Dynamique

## Programmation des activités – Automne 2023 Loisirs, culture et cours aquatiques

Du lundi 11 septembre au dimanche 3 décembre  
(4 septembre au 10 décembre pour les cours aquatiques SODEM)

Inscription pour les résidents : Du lundi 14 août à 9 h au dimanche 20 août  
Inscription pour tous : À partir du 21 août, à 9 h

La billetterie est disponible en continu pour les activités culturelles gratuites.

La programmation est disponible au [VSAD.ca/programmation](http://VSAD.ca/programmation) et dans tous nos établissements.

### Maison Omer-Juneau

Venez vous amuser dans cette installation récréative dédiée aux personnes de 50 ans et plus! Plusieurs activités sont offertes pour vous amuser en bonne compagnie. La programmation automnale se déroulera du 11 septembre au 15 décembre 2023.

L'établissement sera ouvert, selon l'horaire suivant, pour la période du 3 septembre au 22 décembre 2023:

Lundi et Vendredi de 9 h à 16 h  
Mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 21 h  
Samedi de 12 h à 16 h



### Lire et faire lire

Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez partager un peu de votre temps libre avec des enfants? Impliquez-vous comme bénévole-lecteur dans le programme Lire et faire lire. Consultez le [VSAD.ca/culture](http://VSAD.ca/culture) pour tous les détails.



Le Samedi des sportifs change de nom **ET DEVIENT...**

# LE Tremplin

Une rentrée sportive et festive

**Le samedi 9 SEPTEMBRE**

**Programmation complète disponible le 25 août**

**[VSAD.ca/letremplin](http://VSAD.ca/letremplin)**

**nouveau AUTOMNE 2023**

Lorsqu'il y a un nombre de place limité pour l'activité, utilisez la billetterie gratuite pour assurer votre place.

- Rendez-vous sur notre page [VSAD.ca/inscriptions](http://VSAD.ca/inscriptions)
- Cliquez sur le bouton billetterie
- Sélectionnez EVENEMENTS

Plus de détails à venir en août sur cette nouvelle méthode pour vous simplifier la vie.

**BILLETTERIE GRATUITE SPECTACLES, CONFÉRENCES ET RENCONTRES**

[VSAD.CA/INSCRIPTIONS](http://VSAD.CA/INSCRIPTIONS)

## EN AOÛT

<p>18 h 30</p> <p>Soirée zen Parc des Bosquets</p> <p><b>1 MAR</b></p>	<p>19 h</p> <p>Il nous parle de bonheur par Les Colocs - Ensemble en trio acoustique Terrain Pierre-Georges-Roy</p> <p><b>3 JEU</b></p>	<p>10 h</p> <p>Groupe de randonnée Station touristique Duchesnay Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel</p> <p><b>8 MAR</b></p>	<p>18 h 30</p> <p>Soirée sportive Parc Le Bivouac</p> <p><b>8 MAR</b></p>	<p><b>PROGRAMME DOUBLE</b></p> <p>Dès 19 h</p> <p>Arthur L'aventurier au bout du monde en Australie — Une soirée cinéma débutera au coucher du soleil, au plus tard à 20 h 30 Parc du Millénaire</p> <p><b>10 JEU</b></p>
<p>17 h</p> <p>Soirée trottinette Démonstration et compétition Parc du Millénaire</p> <p><b>15 MAR</b></p>	<p>18 h 30</p> <p>Génération Crooners avec Steeve Matthews Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p> <p><b>17 JEU</b></p>	<p><b>L'AVANT-NUIT</b></p> <p>PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE</p> <p>Dès 18 h Parc Riverain</p> <p><b>24 JEU</b></p>		

**SUIVEZ-NOUS** sur les réseaux sociaux

999

[Les Augustinois actifs](https://www.facebook.com/lesaugustinoisactifs)

[AUGUSTINOISACTIFS](https://www.instagram.com/lesaugustinoisactifs)

**VSAD.ca**

# CALENDRIER DES SPECTACLES, CONFÉRENCES ET RENCONTRES

## EN SEPTEMBRE

10 h



Une rentrée sportive et festive  
Complexe sportif multifonctionnel

**9**  
SAM

18 h

Soirée  
intergénérationnelle  
Centre Delphis-Marois

**13**  
MER

13 h 30

Conférence :  
Guide pratique  
québécois de la randonnée  
Centre communautaire multifonctionnel  
secteur est

**17**  
DIM


## NOUVEAU!

Billetterie gratuite,  
si nombre de places  
limitées pour  
les spectacles,  
conférences et  
rencontres



[VSAD.CA/inscriptions](http://VSAD.CA/inscriptions)



10 h 30



Heure du conte  
avec Martine Hébert  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**19**  
MAR


17 h

avec Alexandre Belliard  
Maison Thibault-Soulard

**21**  
JEU

19 h 30

Ensemble musical  
Québec Jazz  
Big Band de St-Augustin  
Lieu à déterminer

**29**  
VEN

## EN OCTOBRE

10 h

Atelier créatif  
Complexe sportif  
multifonctionnel

**7**  
SAM

19 h

avec  
Guillaume Lecompte  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**12**  
JEU

13 h 30

La Grande Marche  
Centre communautaire  
multifonctionnel secteur est

**14**  
SAM

10 h 30

Heure du conte  
avec Martine Hébert  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**17**  
MAR

19 h

Conférence :  
Une ménopause  
active et en santé  
Centre Delphis-Marois

**18**  
MER

14 h 30

Pédago à la biblio :  
Atelier d'origami  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**20**  
VEN

19 h

Ode au  
Saint-Laurent  
Concert réunissant  
piano, photographie et poésie  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**20**  
VEN

10 h 30

Heure du conte  
spéciale pour  
l'Halloween avec Brigitte Brideau  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**21**  
SAM

14 h

Spectacle d'Halloween  
« Un drôle de sort pour  
Poussière la sorcière »  
Centre communautaire  
multifonctionnel secteur est


**29**  
DIM

## EN NOVEMBRE

10 h 30

Heure du conte  
avec Martine Hébert  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**14**  
MAR

19 h

Conférence voyage :  
L'Asie du Sud-Est  
Centre communautaire multifonctionnel  
secteur est

**15**  
MER

14 h 30

Pédago à la biblio :  
La boîte à science  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**17**  
VEN

10 h

Atelier créatif  
Complexe sportif  
multifonctionnel

**18**  
SAM

19 h

Conférence :  
Cultiver l'optimisme  
comme saine habitude de vie  
Centre Delphis-Marois

**29**  
MER

## EN DÉCEMBRE

10 h 30

Heure du conte  
spéciale pour Noël  
avec Brigitte Brideau  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**2**  
SAM

19 h 15

Conférence  
de Benoit Huot,  
nageur paralympique  
Complexe sportif multifonctionnel

**6**  
MER

10 h 30

Heure du conte  
avec Martine Hébert  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**7**  
JEU

18 h 30

Spectacle de Noël  
« Le coffre féérique  
du père Noël »  
Centre communautaire multifonctionnel  
secteur est

**15**  
VEN


LE COFFRE FÉRIQUE  
DU PÈRE NOËL